



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 1 octobre  
2025, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

## SONT PRÉSENTS :

Paul Barriault maire  
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1  
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2  
Jonathan Blais conseiller siège n° 3  
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5  
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

## ABSENCE(S) :

## SONT AUSSI PRÉSENTS :

Olivier Lacelle, directeur général  
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

## INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h 30.

## RÉSOLUTION N° 2025-0355 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Retrait :

Ajout :

- Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada : Appui
- États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2025 : Dépôt
- Mandat – Nettoyage des conduites : Octroi

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

**RÉSOLUTION N° 2025-0356  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2025-0357  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE POUR LE SITE DE TRAITEMENT DES EAUX  
DE HAVRE-SAINT-PIERRE : OCTROI**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre doit déterminer le potentiel géotechnique de deux sites afin de réaliser le projet de construction d'un système de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a déposé une proposition de services forfaitaire, datée du 11 septembre 2025 (réf. O2025-07), pour la réalisation d'une étude géotechnique préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE le mandat proposé inclut la réalisation de forages, l'installation de piézomètres, les analyses de laboratoire, la production d'un rapport technique et les recommandations nécessaires pour orienter le choix du site et du type d'ouvrage à privilégier (étangs aérés ou usine mécanisée);

CONSIDÉRANT QUE la proposition prévoit un coût forfaitaire total de 83 100 \$ plus taxes pour l'ensemble des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer ce mandat afin de permettre la poursuite du projet de traitement des eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre octroie à la firme CIMA+ le mandat de réaliser l'étude géotechnique préliminaire relative au site de traitement des eaux, tel que détaillé dans leur offre de services du 11 septembre 2025;



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

QUE le maire ou la mairesse suppléante et/ou le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense au montant de 83 100 \$ plus taxes soit imputée au poste budgétaire approprié.

**RÉSOLUTION N° 2025-0358  
CONTRAT N°2025-700 « TRANSPORT DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE » :  
RAPPORT ET OCTROI**

---

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le contrat 2025-700 « Transport des conteneurs de l'écocentre » le vendredi 26 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport des conteneurs est essentiel au bon fonctionnement et à la continuité des activités de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour ce contrat;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la Municipalité octroie le contrat n°2025-700 « Transport des conteneurs de l'écocentre » au seul soumissionnaire conforme, soit les Entreprises Romain Boudreau Inc. selon le prix unitaire de 425.00 \$ par voyage.

**RÉSOLUTION N° 2025-0359  
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 29 SEPTEMBRE 2025 : APPROBATION**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 671 952.66 \$ en date du 29 septembre 2025.

**RÉSOLUTION N° 2025-0360  
RÈGLEMENT N°401 « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX » : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

---

le conseiller Charles Arsenault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 401 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0361**  
**COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'employé occupant le poste de coordonnateur – travaux publics a pris sa retraite le 17 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de coordonnateur – travaux publics du 21 août au 5 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection au terme du processus de recrutement s'étant conclu le 19 septembre 2025 ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre retienne les services de M. Stéphane Boudreau à titre de Coordonnateur - Travaux publics à compter du 14 octobre 2025 ;

Que la rémunération soit fixée à l'échelon 6 de la classe 4 selon la politique des conditions de travail des employés cadres de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et au contrat signé entre les parties.

**RÉSOLUTION N° 2025-0362**  
**DÉROGATION MINEURE 2025-02 - 1327 RUE DE LA DIGUE : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 1327 rue de la Digue a déposé une demande de dérogation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 15 septembre 2025 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le conseil municipal statuerait sur cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a permis, séance tenante, à tout personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure 2025-02 relativement au 1327 rue de la Digue , soit :

- Une demande de dérogation mineure est demandée afin de permettre l'élargissement de l'accès au stationnement du commerce de la SAQ du côté Est, passant de 15 mètres (maximum permis au règlement) à 25 mètres, afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des manœuvres.



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0363  
RÈGLEMENT N°402 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°298 - RÈGLEMENT  
DE ZONAGE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

le conseiller Sylvain Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 402 « Règlement modifiant le règlement N°298 - règlement de zonage ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

**RÉSOLUTION N° 2025-0364  
ÉCHANGE DE TERRAIN DE RIO TINTO FER ET TITANE : AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et Rio Tinto Fer et Titane souhaitent procéder à un échange de terrains ;

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto Fer et Titane cédera à la Municipalité les lots numéros 5 339 206, 5 339 208, 5 339 251 et 5 339 265 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre cédera à Rio Tinto Fer et Titane les lots numéro 6 678 707, 5 339 988, 5 340 015 et 5 339 981 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de terrains est dans l'intérêt de toutes les parties ;

CONSIDÉRANT QUE l'échange de terrains permettra à la municipalité d'acquérir des lots contribuant à son développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature de l'acte d'échange afin de finaliser la transaction ;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre approuve l'échange de terrains tel que décrit ci-dessus;

Que le Maire et/ou le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant l'acte d'échange notarié.

**RÉSOLUTION N° 2025-0365  
CLUB LIONS : CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT la demande du Club lions de Havre-Saint-Pierre pour l'utilisation de la salle de diffusion « Shed-à-morue » dans le cadre de leur activité annuelle du Père Noël le 7 décembre 2025;



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions organise une remise de cadeaux du père Noël lions pour les enfants depuis plus 35 ans;

CONSIDÉRANT QU'une trentaine de bénévoles participent à l'organisation de l'événement et la distribution des cadeaux;

CONSIDÉRANT QUE la salle de spectacle « La Shed à Morue » demeure l'endroit idéal pour ce genre d'événement et que l'implication de la municipalité est essentielle à son bon déroulement;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux partenaires issus du milieu des affaires s'impliquent financièrement dans la tenue de cette activité qui s'adresse aux enfants de la municipalité de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion pour la tenue de leur activité.

Que les heures de travail effectuées par les employés du Service des loisirs de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge du Club Lions au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

#### **RÉSOLUTION N° 2025-0366**

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET SOUTIEN : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Olivier Lacelle, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le conseil de Havre-Saint-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Olivier Lacelle, Directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

#### **RÉSOLUTION N° 2025-0367**

#### **CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA : APPUI**

---

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structuront le programme Maisons Canada présentés dans le document "Guide de sondage du marché" est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'est clairement annoncée l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toute les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

QUE la municipalité de Havre-Saint-Pierre soutient les recommandations au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson faites par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et demande :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada  
mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada  
minister-ministre@infc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec  
premierministre@quebec.ca
- M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation du Québec  
ministre@habitation.gouv.qc.ca
- M<sup>me</sup> Kateri Champagne-Jourdain, ministre de la famille  
[ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca)  
Kateri.champagnejourdain.dupl@assnat.qc.ca
- M<sup>me</sup> Marilène Gill, députée de la circonscription de Côte-Nord – Kawawachikamach - Nitassinan  
marilene.gill@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
info@fcm.ca



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

**RÉSOLUTION N° 2025-0368**  
**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025 : DÉPÔT**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que les états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en date du 30 septembre 2025, soient déposés au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2025-0369**  
**MANDAT - NETTOYAGE DES CONDUITES : OCTROI**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au récurage des conduites principales d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce nettoyage, la Municipalité doit retenir les services d'un entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de service de l'entreprise Environnement Minganie inc. en date du 1er octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accorde le mandat à l'entreprise Environnement Minganie inc. pour le récurage des conduites d'égouts selon les prix unitaires indiqués dans l'offre de service du 1er octobre 2025;

Que le directeur général et/ou le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2025-0370**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 1 octobre 2025

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h18.

Havre-Saint-Pierre, le 6 octobre 2025

---

Paul Barriault, maire

---

Olivier Lacelle, directeur général